

**Compte-rendu de la réunion du
Conseil de quartier BACHUT-TRANSVAAL
du 21/11/2022 en présentiel et visio**



- 20 personnes présentes
- 3 Personnes excusées
- Référentes Mairie : Durand MC – Roch V (suppléante)
- Invité : Berzane O (Maire de Lyon 8^{ème})

Réunion ouverte à 18h

Questions des conseillers à M. Le Maire

N° 1 sur le carrefour Chapelle Berthelot : les voitures qui viennent de la rue Joseph Chapelle peuvent difficilement traverser ce carrefour pour rejoindre soit l'avenue Jean Mermoz soit la rue Marius Berliet, les voitures trop nombreuses venant de Berthelot ne respectent généralement pas le feu orange et bloquent systématiquement le passage y a-t-il une solution envisagée ?

N° 2 : disparition du commissariat de la rue Général Frère pourquoi ?

N° 3 : où en est-on sur le projet de la tour du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) ?

N° 4 : sécurité routière et notamment la vidéo verbalisation, sécurité face aux trottinettes et vélos

N° 5 : tir de mortier pratiquement chaque nuit, très dérangeant pour les habitants avez-vous une solution ?

N° 6 : voitures fracturées et désossées pour la revente de pièces détachées, la police a-t-elle des pistes ?

N° 7 : qu'elle est le rôle du passage à la maison de justice ?

N° 8 : ne pensez-vous pas qu'avec le plan de réduction d'énergie, le fait d'éteindre certaines rues de Lyon aggrave le sentiment d'insécurité des habitants ?

Réponses de M. Berzane Olivier Maire de Lyon 8ème

A la question N°1 : malheureusement il n'y a pas de solution viable pour régler ce problème, je suis conscient que beaucoup de véhicules passent au feu orange et viennent s'entasser sur l'axe de circulation, si l'on cherche à réduire le flux de voitures en préconisant un autre mode de déplacement en ville, c'est justement pour libérer de la place à ceux qui n'ont d'autres choix que de prendre leurs véhicules.

A la question N°2 : Très clairement nous avons totalement subi la réforme de la police, mais malheureusement la ville n'a aucun pouvoir sur la police nationale, c'est la réforme voulue par le ministre de l'intérieur qui a induit la fusion des commissariats du 7^{ème} et du 8^{ème} et qui a étendu le périmètre d'intervention sur le 7^{ème}, 8^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème}. Ce qui fait que l'on peut maintenant avoir des policiers du 3^{ème} du 7^{ème} ou du 6^{ème} qui interviennent sur notre arrondissement. Cela constitue pour moi un problème de fond car quand le commissariat était à côté de la mairie, je connaissais les policiers qui eux-mêmes connaissaient bien le quartier et savaient comment réagir à certaines situations, ce qui n'est plus possible maintenant.

A la question N° 3 : Il y a eu 17 consortiums qui ont répondu à cet appel à projet, un jury se réunit ce vendredi 25 novembre pour choisir 3 ou 4 projets sur les 17 proposés, ensuite ces 3 ou 4 finalistes devront peaufiner leurs projets et les présenter à nouveau au jury qui choisira le lauréat final.

A la question N° 4 : Notre arrondissement est celui qui est le mieux équipé en caméras surtout sur les quartiers Etats-Unis, Mermoz, Langlet-Santy et Moulin A Vent. La vidéo verbalisation nous permet d'utiliser toutes les caméras des secteurs précités depuis avril 2021 pour verbaliser les problèmes de stationnement et de circulation routière des automobiles et deux roues, pour exemple depuis avril 2021 sur Langlet-Santy nous avons effectué 828 verbalisations stationnement et 16 verbalisations circulation concernant des infractions au code de la route.

Quand cette nouvelle mandature a pris ses fonctions, 5 ou 6 loueurs de trottinettes étaient déjà présents sur la ville de Lyon, on a immédiatement lancé un appel d'offre pour organiser le marché et sélectionner 2 compagnies. Nous sommes en renouvellement de l'appel d'offre et les contraintes pour ces organismes sont accrues notamment sur l'obligation d'avoir des aires de stationnement et sur leurs responsabilités de récupérer les trottinettes de partout où elles se trouvent (trottoirs – stationnement – chaussée).

Nous avons aussi créé une unité mobile de circulation (ce sont des policiers municipaux à vélo) qui peuvent verbaliser les incivilités provoquées aussi bien par les trottinettes et les vélos. Ce nouvel usage de déplacement en ville a aussi mis dans la circulation des usagers qui n'avaient jamais vraiment appris le fonctionnement de ces engins, les règles de circulation ni la réglementation du code de la route qui interdit la circulation sur les trottoirs, ne pratiquant que quand ils étaient enfant sur des voies peu passantes.

A la question N° 5 : vous avez raison c'est une nuisance insupportable, je les entends comme vous, la police travaille sur ce trafic, car c'est bien un trafic comme les cigarettes et la drogue qui génère de grosses sommes d'argent. Pour vous donner l'ampleur de ce trafic l'été dernier la police a saisi 112000 pièces de mortier dans un box sur Vénissieux qui étaient en attente d'être vendues. Par contre la police n'intervient pas si vous signalez un tir de mortier près de chez vous, mais fera une enquête pour aller chercher le trafic qui est derrière.

A la question N° 6 : effectivement il y a eu dernièrement un type de voitures ciblées des Renault Clio, une unité de police enquête sur ce phénomène de petites bandes très organisées et très structurées qui généralement opèrent sur commande.

A la question N° 7 : j'ai souvent communiqué sur le rappel des obligations citoyennes mis en place depuis le mois de décembre 2021. L'accord entre le procureur de la république, la ville de Lyon, la protection judiciaire de l'enfance, la police nationale et municipale me permet en tant que maire d'arrondissement, de cibler les infractions qui posent le plus de problèmes. Dans l'arrondissement du 8^{ème} c'est le tapage, le bruit, le dépôt d'ordures sur la voie publique, les chiens dangereux et la mécanique sauvage.

Quand la police constate une de ces infractions elle remet en même temps une convocation en maison de justice et du droit sous quinze jours au justiciable, qui passe 15 jours plus tard devant le délégué du procureur de la république et moi-même. Outre le fait que cette personne aura un rappel à la loi (c'est l'explication de son infraction), on paiera une contribution citoyenne qui sera versée à des associations d'aide aux victimes.

Une trentaine de personnes sont passées devant la maison de justice et du droit en convocation et nous n'avons pas constaté de récidive.

A la question N° 8 : le fait d'éteindre certaines rues la nuit, n'est pour le moment pas mesuré sur l'insécurité ressentie, les chiffres que nous avons à notre disposition sur d'autres villes ne le montrent pas. Lyon ne va éteindre que certaines rues et pas celles qui sont problématiques, car on a vraiment besoin de faire des économies. Je vais vous donner un chiffre concernant la ville de Lyon, sa facture d'électricité avant la crise énergétique était de 17 millions d'euros, en 2023, en consommation identique, elle serait de 40 millions d'euros, il est donc important de réduire par tous les moyens cette facture. C'est pour cela que sur le 8^{ème} nous avons ciblé des dépenses que l'on peut réduire : comme l'annulation de la patinoire à Monplaisir qui nous coûtait 10 000 € d'électricité, si l'on continuait cette année cela aurait été un budget de 15 000 € et 25 000 en 2023, les illuminations

autres que celles du quartier Monplaisir, qui, elles, sont payées par l'association des commerçants de ce quartier.

C'est d'ailleurs dans l'optique de créer cette même dynamique, que je réunis la semaine prochaine avec mon adjointe aux commerces, l'ensemble des commerçants du quartier Bachut pour les pousser à se structurer en association. Et pour finir sur une note positive, je pense que l'on pourrait améliorer la place devant la médiathèque, le mobilier urbain est un peu vieillot, les plantations ne sont plus très en beauté, on pourrait imaginer un food-truck, des manifestations hors les murs de la médiathèque.

Fin d'intervention d'Olivier Berzane, le conseil Bachut-Transvaal le remercie chaleureusement pour cette intervention.

Poursuite de la réunion du conseil par la présentation du nouvel îlot Kennedy par Valérie Roch :

Le groupe scolaire Kennedy était la dernière construction Pailleron et devait donc être détruit car trop vieux et plus du tout aux normes de sécurité et environnementales actuelles. Cette très grande surface disponible nous permet donc d'insérer les nouveaux bâtiments de l'école maternelle et primaire, les ateliers de la maison de la danse et dans un dernier temps un complexe sportif avec piscine.

Calendrier des travaux école maternelle et primaire

Ouverture de l'école provisoire : avril 2023

Déconstruction des bâtiments existants : de mai à septembre 2023

Construction de la nouvelle école : fin 2023 à 2025

La livraison en totalité de l'îlot Kennedy est prévue pour fin 2026 début 2027.

Petit festival hivernal et son marché de Noël du 17 décembre 10h-17h Esplanade de la Maison de la Danse

Réunion vendredi 25 novembre de 17h à 18h salle de la fraternité, besoin de bénévoles vous pouvez faire appel à vos amis, famille et connaissance.

Apprentissage pour le fonctionnement du broyeur

Des séances de formation vont être programmées, si vous êtes volontaire pour vous former, envoyer un mail à : MJC LAENNEC MERMOZ prenez.racines@gmail.com à l'attention de Rémi Fauchet

Fonctionnement des projets APIC : par Elise Dehedin

Réunion le 5 décembre en mairie du 8 avec tous les conseils de quartier qui veulent déposer un projet 2023.

Projet APICQ pour 2023 : donner une suite au projet APIC 2022 (broyeur), pour pouvoir financer l'abri du broyeur et des manifestations.

Un 2^{ème} projet APICQ 2023 proposé : Savoir circuler à vélo ou à trottinette, 4 personnes se sont inscrites pour porter ce projet, si vous êtes intéressé pour rejoindre ce groupe faites-le savoir à nos référentes.

Info végétalisation du 8^{ème}

107 arbres vont être plantés par la métropole et 62 par la ville de Lyon

Fin de séance 20h

Prochaine réunion lundi 19 décembre à 18h30 en mairie, salle égalité